

Frais de scolarité (mensuels)

	Exercice 2020- 2021	
	Tarif de base	Tarif de soutien*
- pour 1 enfant :	28,50 €	32 €
- pour 2 enfants :	49,50 €	53 €
- pour 3 enfants :	69,50 €	74 €

* Le tarif de soutien permet à l'OGEC d'envisager des investissements qui améliorent le cadre de vie et facilitent les activités pédagogiques de nos enfants, ces projets vous seront présentés dans le cadre de l'Assemblée Générale où vous êtes attendus nombreux.

Assurance individuelle accident (annuelle)

La garantie **individuelle accident corporel** couvre l'enfant s'il est victime d'un dommage corporel (AVIVA) : **8,10 € par élève** (un prélèvement en novembre) **ou attestation de votre assurance individuelle accident** (souvent incluse dans un contrat multirisque habitation) à fournir **avant le 8 septembre**.

Assurance scolaire obligatoire (1 prélèvement annuel)

La souscription de la garantie « **Responsabilité Civile des établissements scolaires** » est **obligatoire (1,80 € par élève)**. Elle couvre l'enfant s'il commet un dommage à autrui.

Nous vous invitons à retourner l'imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement complété **pour le 08/09/2020**. **Ce moyen permet de simplifier de façon conséquente les procédures de recouvrement.**

Si vous rencontrez des difficultés de recouvrement, nous vous invitons à prendre contact avec le chef d'établissement ou un membre OGEC afin de mettre en œuvre des commodités permettant d'éviter des frais bancaires.

Ces prélèvements se feront mensuellement sur la période de septembre 2020 à juin 2021, le 10 du mois

Le prélèvement de septembre se fera vers le 25 septembre (le temps de récupérer les données pour le prélèvement).